

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-16

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux demandes de réévaluation des pertes de récolte ou de culture pour le groupe de cultures mentionné au 5° du II de l'article D. 361-43-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 20 février 2023,

Émet un avis favorable sur le projet de décret.

Fait le 22 février 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Martin LANDAIS